

**DÉPARTEMENT  
DE LA HAUTE-GARONNE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

\_\_\_\_\_  
Arrondissement de Muret

\_\_\_\_\_  
MAIRIE DE BEAUMONT-SUR-LEZE

\_\_\_\_\_  
Canton d'Auterive

**31870**

\_\_\_\_\_  
Téléphone : 05.61.08.71.22

<p align="center"><b>REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL</b> (Art. L2121-10. Du code Général des collectivités territoriales)</p>
--

Le Conseil Municipal de la commune BEAUMONT-SUR-LEZE se réunira, salle des ARCADES, en séance ordinaire le :

**SAMEDI 23 MAI 2020 à 9H00**

**OBJET DE LA REUNION**

- 1) Election du Maire**
  - 2) Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints**
- **Questions diverses**

**Fait à Beaumont sur Lèze, le 18 Mai 2020**  
**Le Maire**

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU SAMEDI 23 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois du mois de mai à neuf heures zéro minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Beaumont-sur-Lèze

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

CARTÉ Olivier	CAMPAGNE-ARMAING Fanny	BECOURT Patrick
PRATS Annie	ALLANO Martial	DELGAY Michelle
BRAYE Jean-Louis	BENECH Jean-Luc	BASTELICA Béatrice
SOUM Laurent	LESCAT Sophie	GAI Mathieu
RIBET Dorine	HERNANDEZ Mathias	PAREDE Dominique
BLANCHOT Dominique	BAYONI Pascal	DEJEAN Sandra
DEJEAN Ingrid		

Mmes Marie-Claire BRANCO et Isabelle COMBLET assistaient à la séance.

### **1. Installation des conseillers municipaux**

La séance a été ouverte sous la présidence de **M. Pascal BAYONI**, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

**M. HERNANDEZ Mathias** a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

#### Intervention de Pascal BAYONI au nom des élus de la liste Une Equipe, Un Village, BEAUMONT-SUR-LEZE

*Avant de passer la parole au doyen d'âge afin de présider l'élection du maire et des adjoints, nous tenons à dire quelques mots.*

*Les urnes ont parlé, pas la démocratie.*

*En effet, le contexte plus que particulier du Covid-19 a plongé les électeurs dans un désarroi tel, que beaucoup ne sont pas venus voter (moins 12% de participation par rapport à 2014), ce qui a considérablement faussé le scrutin.*

*Nous avons d'ailleurs reçu de nombreux messages la veille de l'élection, nous indiquant que beaucoup seraient ceux qui avaient fait le choix de ne pas se déplacer, pensant par là même que leur voix ne nous était pas nécessaire.*

*Le sentiment premier qui nous a traversé l'esprit c'est que finalement votre victoire se sera assise sur la propagation d'un virus suffisamment dangereux pour créer le chaos.*

*Faut-il y voir un signe ?*

*Votre malhonnêteté ne nous ayant jamais permis de faire un droit de réponse, nous allons le faire ici.*

*Distribuer un tract, tissu de mensonges à la nuit tombée, en catimini est indigne d'une démocratie digne de ce nom.*

*Vous avez joué sur la peur des gens, attention au retour de bâton.*

*Parler de barres d'immeubles, quelle honte ! Vous manipulez intellectuellement la population et cela nous donne la chair de poule, pour ne pas en dire plus.*

*Notre PLU a justement pour finalité de développer le village ce qui est indispensable, en maîtrisant son expansion dans le temps et en travaillant, le moment venu avec les riverains concernés en prenant en compte leurs suggestions, leurs avis.*

*Vous allez le réviser ? l'abroger ? dont acte.*

*Cela coûtera encore plus cher aux beaumontais car outre le coût des études passées et à venir, le temps qui s'écoule c'est de l'argent, plus vous allez attendre, plus vous les pénaliserez. Pour au final, une certitude : vous ne ferez rien de bien différent car dans les grandes lignes, c'était la seule solution possible.*

*Nous, le fondement de votre démarche n'est pas celui que vous invoquez, il faut chercher ailleurs vos motivations*

*Dans l'intérêt particulier ! Le vôtre et celui de vos amis du moment ???*

*Nous invitons les beaumontais qui ne l'auraient pas encore fait, à consulter les éléments de l'enquête publique sur le site Internet de la commune et à comparer certains noms qui y figurent avec la composition de la future assemblée communale.*

*Vous souhaitez conserver à notre village, son caractère rural avez-vous écrit Messieurs Dames ! Savez-vous seulement que parmi vous se trouvent des élus dont la famille a présenté un projet de 60 lots immobiliers ? (ruralité, avez-vous dit ?)*

*Et vous-même M. Carté : comment allez-vous expliquer à vos administrés que vous souhaitez ouvrir vos propres terrains à la construction (comme demandé au commissaire enquêteur) dans une zone agricole excentrée ?*

*Concernant le pont de Pouchet : nous attendons maintenant une issue très rapide, puisque visiblement nous avons fait du grand n'importe quoi et que vous, par contre, Messieurs Mesdames vous avez LA solution pour le reconstruire très rapidement. Rendez-vous dans quelques mois donc !*

*Quant au soi-disant absentéisme de Pascal Bayoni à la Communauté de Communes, là encore, manipulation ! Il n'a manqué aucun conseil communautaire du fait des procurations données à son adjoint (et vice versa quand nécessaire) : la commune a toujours été représentée à 100%.*

*Pourquoi n'avez-vous pas écrit que seule notre commune avait 2 vice-présidents à la CCBA, preuve de la confiance donnée et du travail réalisé. Et qui dit VP, dit réunions, commissions, gestion des personnels.... C'est si facile de dénigrer !*

*Sur les ateliers municipaux, la verrue indélébile comme vous l'appellez dans votre brûlot, vous allez la détruire ? Vous vouliez les construire où ? En zone inondable pour imiter mon prédécesseur ? En face du cimetière ? Sur un terrain constitué exclusivement de terre rapportée depuis des décennies ? Nulle part peut-être ?*

*Mesdames, Messieurs, oser écrire que la liste Bayoni n'engendre que des dettes !*

*Alors même que nous avons présenté un résultat de clôture global de plus de 900 000 € (910 583.25€ pour être exact) chiffre jamais atteint au cours des dernières décennies. Tout en*

*réalisant notre programme de 2014 voire plus nous avons fait passer notre taux d'endettement de 17 à 8.2 % et notre capacité de désendettement de 4.5 ans à 1.2 an. Une lecture plus approfondie des comptes administratifs vous aurait certainement permis une analyse objective des comptes de Beaumont. Afin que vous puissiez vous faire une idée juste de la situation financière que nous vous laissons je vous invite à lire l'analyse prospective 2020-2025, faite par des experts de l'ATD, analyse demandée par nous afin d'éclairer l'avenir financier de Beaumont pour les futurs investissements sans mettre à mal la dette de notre commune.*

*Et nous ne trouvons même pas les mots pour définir votre abjecte et vomissante attitude au point de sous-entendre qu'un élu non issu de notre liste aurait rallié notre cause uniquement par intérêt personnel.*

*Savez-vous, Monsieur, que l'honnêteté, la probité et l'engagement, sans arrière-pensée personnelle ça existe ? Sans aucun doute, ces valeurs vous sont étrangères !*

*Alors que les finances sont extrêmement saines et que le bilan sortant est très satisfaisant, nous n'avons pas été élus majoritairement (à 26 voix près, dois-je le rappeler). Il faut donc, trouver les explications ailleurs que dans ce domaine.*

*D'autres choses ont joué.*

*Et ce que certains ont entendu à la sortie de la salle à l'issue du dépouillement est une partie de la réponse et nous éclaire sur d'autres non-dits de la campagne :*

*« Au moins comme cela nous n'aurons pas les arabes à BEAUMONT ».*

*Nous ne pouvons-nous empêcher de rapprocher ces propos de phrases entendues dans votre réunion publique sur le tri qui se ferait le jour où des logements sociaux seront à attribuer.*

*Mépris et dégoût, voilà ce que cela inspire.*

*Avant de conclure, il est temps de remercier chaleureusement les 387 BEAUMONTAISES et BEAUMONTAIS qui nous ont apporté leur suffrage, ayant compris la sincérité et l'honnêteté de notre programme. Ils sont invités à la plus grande vigilance dans les mois et années à venir, tant nous sommes persuadés que nous n'avons peut-être, même pas, idée de ce que nous réserve l'avenir.*

*Pour les élus sortants, nous avons passé, avec toute l'équipe que nous remercions pour son implication et sa confiance, d'excellents moments, vécu de riches et intenses expériences rencontré de belles personnes et travaillé toujours dans le cadre de l'intérêt général et du respect de la loi.*

*Nous avons eu cette chance de travailler auprès de personnes formidables parmi le personnel que nous quittons avec regret et les invitons à rebondir du mieux qu'il soit, cela fait partie de leurs missions. Nous leur faisons entièrement confiance pour y parvenir.*

*En conclusion, Monsieur le futur Maire, Vous allez, sans aucun doute, dans de jolis discours, annoncer à la population que vous serez le Maire de tous les BEAUMONTAIS.*

*Permettez-vous d'en douter, tant vous avez œuvré dans cette campagne pour nous opposer les uns aux autres, les anciens aux nouveaux, les jeunes aux moins jeunes et tant vous avez rouvert les plaies pourtant cicatrisantes de l'entre-nous.*

*La fracture est là, à en croire les innombrables messages d'incompréhension, de doute, de désarroi, mais aussi, de sympathie que nous avons reçus.*

*Oui, décidément Lucie AUBRAC, résistante de la première heure, avait vraiment su trouver les mots justes : « Résister doit toujours se conjuguer au présent ».*

*Mesdames les secrétaires, nous vous prions de bien vouloir annexer cette intervention au compte rendu du présent conseil municipal.*

Réponse de Monsieur Olivier CARTÉ au nom des élus de la liste Dynamisme et Passion pour Beaumont

*Le moins que l'on puisse dire, c'est que Mr BAYONI ne fait pas dans la finesse...et il ne comprend toujours pas les raisons de sa défaite.*

*En fait, notre ancien maire est un adepte de la démocratie...à condition d'être seul en lice.*

*Seulement voilà, une liste d'opposition composée de candidats reconnus pour leurs compétences a osé défier notre petit « souverain » local, le rendant fou de rage. Il croyait son trône acquis pour encore quelques années. Or, le peuple beaumontais- seul souverain par son vote -en a décidé autrement, contredisant les petits plans de ce monsieur.*

*Alors furieux d'avoir perdu, Mr BAYONI s'excite et finit par déraper. Il a surtout oublié qu'il y avait un temps pour tout et que le temps de la campagne électorale était terminé depuis le 13 Mars minuit.*

*Aujourd'hui, nous sommes fin Mai 2020 et le temps de l'action est désormais venu. Je laisse donc Mr BAYONI à ses tourments. Par son comportement agité et colérique, il nous a montré pour son dernier conseil municipal son vrai visage. Il nous a surtout démontré qu'il n'était vraiment pas à la hauteur de la fonction de premier magistrat de la ville.*

*Pour cette raison essentielle, les électeurs ont eu raison de l'éloigner des affaires du village.*

*Enfin pour conclure et malgré ce qu'il raconte, sa défaite n'est pas due au contexte lié au coronavirus, le Covid 19 ne faisant pas de politique. Mais analysons plutôt les chiffres. Avec plus de 67% de participation et seulement 18 blancs et nuls (presque 2 fois moins que lors des précédentes élections municipales), la mobilisation des habitants a été vraiment forte montrant ainsi leur volonté de changement. Je remercie d'ailleurs les Beaumontaises et les Beaumontais pour leur extraordinaire civisme alors que l'abstention (même aux élections municipales) gagne du terrain de scrutin en scrutin **en dehors du coronavirus.***

*Je dois aussi rappeler que les maires sortants partent toujours avec un avantage que les fins analystes politiques appellent « prime au sortant ». Mon adversaire n'en a même pas bénéficié :**il est le seul maire sortant de la communauté de communes à être battu ! Tous les autres maires sortants ont été réélus.** Et 3,26 % nous séparent. Notre victoire est donc nette et nous bénéficions encore de réserves de voix chez les personnes âgées qui ne se sont pas déplacées en raison des consignes sanitaires. Sans quoi, notre victoire aurait été encore plus large !*

*Décidément, Mr BAYONI refuse de se poser les bonnes questions et nous « offre » une fin pathétique.*

## **Élection du maire**

### **2.1. Présidence de l'assemblée**

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**2.2. Constitution du bureau**

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : **M. GAI Mathieu et Mme PRATS Annie.**

**2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

**2.4. Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de conseillers présents à l'appel ayant pris part au vote.....	15
Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....	0
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....	0
Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....	15
Majorité absolue 1 .....	15

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<b>CARTÉ Olivier</b> .....	<b>15</b> .....	<b>Quinze</b> .....
.....	.....	.....

**2.7. Proclamation de l'élection du maire**

**M. Olivier CARTÉ** a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

**3. Élection des adjoints**

<sup>1</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

Sous la présidence de **M. Olivier CARTÉ** élu maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

### **3.1. Nombre d'adjoints**

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 5 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 5 le nombre des adjoints au maire de la commune.

### **3.2. Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire**

Le maire (ou son remplaçant) a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire (ou son remplaçant) a constaté **qu'une liste de candidats** aux fonctions d'adjoint au maire avaient été déposées. Ces listes ont été jointes au présent procès-verbal. Elles sont mentionnées dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

### **3.3. Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de conseillers présents à l'appel ayant pris part au vote .....	<b>15</b>
Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	<b>15</b>
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....	<b>0</b>
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....	<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....	<b>1</b>
Majorité absolue <sup>4</sup> .....	<b>15</b>

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<b>CAMPAGNE-ARMAING Fanny</b> .....	<b>15</b> .....	<b>Quinze</b> .....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

### **3.6. Proclamation de l'élection des adjoints**

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme **CAMPAGNE-ARMAING** Fanny Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

### **4. Observations et réclamations**

Arrivée de Mme DEJEAN Ingrid arrivée à 9H07

MM BAYONI Pascal, BLANCHOT, Mmes PAREDE, DEJEAN Sandra quittent la séance à 9H11.

### **5. Clôture du procès-verbal**

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 23 mai 2020, à 9 heures, 45 minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le maire, le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

*Le maire (ou son remplaçant),*

*Le conseiller municipal le plus âgé,*

*Le secrétaire,*

*Les assesseurs,*